De la collecte des déchets à Nantes Métropole

Le 27 mars, le conseil municipal a approuvé les termes d'une convention relative à l'installation de points de collecte de déchets sur le territoire de la métropole. Six points de collecte seraient ainsi installés à Saint-Jean-de-Boiseau. Espérons que la métropole nantaise soit retenue pour cet appel à projet car il est vrai que certains espaces publics sont mal équipés !

Le sujet de la gestion des déchets, pouvant apparaître peu « pimpant », est un enjeu politique majeur. Compétence obligatoire de Nantes métropole depuis 2015, elle est loin d'être aisée à mettre en pratique.

On peut citer l'inquiétude des Boiséen·nes et Pellerinais·es suite à la décision de fermer la déchetterie de Saint-Jean-de-Boiseau au second semestre 2025. La prétendue meilleure valorisation des déchets doit-elle conduire à réduire la proximité du service ? Deux déchetteries pour nos trois communes étendues, est-ce vraiment trop ?

Pour les déchets alimentaires, on peut rappeler que la loi AGEC (2020) oblige les collectivités à proposer une solution de tri à tous les habitant·es au 1er janvier 2024. Pour le moment, tous les quartiers de Nantes (hors centre-ville) disposent de points de collecte. Pour les communes périphériques, il faudra attendre encore un peu. En parallèle, des composteurs de quartier existent et des aides à l'achat de composteurs individuels sont proposées. On peut cependant déplorer que l'installation de ces points de collecte ne soit pas plus systématique car il n'est pas toujours aisé de gérer individuellement son compost.

On déplore surtout l'inaction de l'Etat pour limiter la production des déchets à la source. Pour le bien-être des futures générations, la prise en main de ce sujet par tous est primordiale !

Un nouveau souffle pour bien vivre à Saint-Jean-de-Boiseau

Groupe d'opposition